

**Convention d'accueil de lycéens
dans le cadre du dispositif « Destination Campus »**

L'Université Toulouse-Jean Jaurès,
Etablissement Public, à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Situé 5, allées Antonio Machado, 31058 TOULOUSE Cedex 9,
Représentée par sa Présidente, Madame Emmanuelle GARNIER.

Ci-après désigné par « UT2J »,

Et

Nom de l'établissement / INE :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

Représenté par :

En qualité de :

Ci-après désigné par « le partenaire »,

L'UT2J, le partenaire étant ci-après, individuellement ou conjointement, dénommé « la ou les parties »

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'accueillir des lycéens scolarisés de l'Académie de Toulouse au sein d'un des campus de l'UT2J. Cet accueil consiste en une action d'immersion intitulée « Destination Campus ».

L'immersion consiste en la participation de lycéens à des activités pédagogiques, des visites de services, de laboratoires de recherche, ou encore à des activités organisées par l'UT2J telles que, par exemple, une conférence, un atelier, une table ronde, ...

Date(s) retenue(s) :

.....

*Opération soutenue par l'État dans le cadre de l'action « Territoire d'innovation pédagogique »
du Programme d'Investissements d'Avenir, opéré par la Banque des Territoires.*

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

L'expérience pédagogique, objet de la présente convention, entre dans le cadre des liaisons Bac-3/Bac+3 proposées par l'UT2J en lien avec le Rectorat de l'Académie de Toulouse pour favoriser une orientation réfléchie des lycéens dans les filières universitaires.

Cette expérience, destinée aux lycéens, vise à leur permettre de confronter leurs représentations à la réalité, notamment :

- En étant au contact des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels administratifs et des étudiants ;
- En découvrant les campus de l'université et des aspects de la vie étudiante ;
- En assistant éventuellement à des cours et autres activités pédagogiques.

Ce dispositif cherche à favoriser la projection de tous les lycéens vers les études supérieures en découvrant l'université, ses formations et des aspects de la vie étudiante.

ARTICLE 3 : COORDINATION DU DISPOSITIF

Le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (désigné ci-après Scuiio-IP) de l'UT2J participe au groupe de travail académique de l'action « Expérimenter l'enseignement supérieur pour éclairer son projet professionnel » qui se tient dans le cadre du projet [Acorda](#). C'est à cette action, pilotée par l'Institut National Universitaire Champollion, qu'est rattaché le dispositif « Destination Campus ».

Le Scuiio-IP de l'UT2J coordonne la mise en œuvre du dispositif « Destination Campus » au sein de l'UT2J. Il est le signataire de la convention pour la partie UT2J.

Après avoir rempli les différentes annexes décrites dans l'article 4 ci-dessous, les parties les communiquent à l'adresse suivante : destination.campus@univ-tlse2.fr.

ARTICLE 4 : MODALITES

Les parties désigneront chacune un référent chargé de la mise en œuvre du partenariat. Elles s'engagent également à remplir et à prendre connaissance des annexes complétées avant de signer la convention. Les parties s'engagent à renseigner les annexes et à signer la convention 3 semaines ouvrées avant la date de l'immersion.

L'UT2J précise dans l'annexe 1 :

- *nom, prénom, qualité, mail professionnel et téléphone professionnel du référent ;*
- *date(s), horaires, (pré)-programme, salles et enseignants mobilisés.*

L'UT2J s'engage à informer le partenaire de tout changement.

Le partenaire constitue le groupe de lycéens qui participe au dispositif Premier Campus. Il précise en annexe 2 :

- *nom, prénom, qualité, mail professionnel et téléphone professionnel du référent ;*
- *nom, prénom, qualité, mail professionnel et téléphone professionnel des personnels accompagnants ;*
- *nom, prénom, classe des lycéens mobilisés.*

Le partenaire s'engage à informer l'UT2J de tout changement.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

L'UT2J prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle peut être engagée dans le cadre de cette visite.

Pendant la durée de leur accueil sur le site de l'UT2J, les lycéens restent sous la responsabilité du partenaire. Les lycéens, accompagnés par des enseignants et/ou personnels du partenaire, restent placés sous la surveillance de ces derniers.

Le partenaire s'engage à contracter une assurance couvrant la responsabilité civile de ses élèves pour les dommages que ceux-ci pourraient causer pendant la durée de l'immersion, dommages dont la faute n'est pas imputable à l'UT2J. Il s'engage à ce que les lycéens qu'il mobilise, ou leurs représentants légaux soient titulaires d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'ils peuvent encourir à l'égard des tiers, pour la durée de leur présence dans les locaux de l'UT2J. Le partenaire s'engage à fournir cette attestation sur simple demande.

ARTICLE 6 : HYGIENE ET SECURITE

En cas de non-respect par les lycéens des règles internes propres à l'UT2J (voir [règlement intérieur](#)) et/ou des instructions des personnels d'accueil notamment en matière d'hygiène et sécurité durant leur visite, l'UT2J se réserve le droit de mettre immédiatement fin à l'accueil et d'en informer le représentant de l'établissement partenaire, seul compétent à l'égard de ses élèves en matière disciplinaire.

ARTICLE 7 : DUREE

La convention prend effet à compter de sa date de signature, jusqu'à la résiliation de son objet (cf article 1)

Aucune contrepartie financière n'est prévue entre les parties. Chaque partie conserve la charge des frais qu'elle serait amenée à engager pour la mise en œuvre de la présente convention.

ARTICLE 8 : LITIGES

Le règlement d'éventuels désaccords se fera par la recherche d'une solution amiable. En cas de désaccord persistant, la présente convention désigne le Tribunal administratif de Toulouse comme seul compétent.

*Opération soutenue par l'État dans le cadre de l'action « Territoire d'innovation pédagogique »
du Programme d'Investissements d'Avenir, opéré par la Banque des Territoires.*

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, dès lors qu'il existe un traitement des données à caractère personnel, la personne concernée a le droit d'obtenir du responsable de traitement un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données.

La mise en œuvre de la présente convention n'entraîne pas de traitement des données personnelles.

Fait le en exemplaire(s) originaux

Pour l'UT2J

Emmanuelle Garnier
Présidente

Pour le partenaire

.....
.....

Sandrine Buc Dufourd
Responsable administrative et financière
du Scuio-IP

*Opération soutenue par l'État dans le cadre de l'action « Territoire d'innovation pédagogique »
du Programme d'Investissements d'Avenir, opéré par la Banque des Territoires.*

ANNEXE 1 (UT2J)

Si plusieurs dates d'immersion sont organisées entre les parties, cette annexe est à remplir autant de fois qu'il y a de dates

Date de l'immersion :

Préciser le campus :

Réfèrent de l'immersion « Destination Campus » pour l'UT2J	
Nom
Prénom
Fonction
Mail professionnel
Téléphone professionnel

Programme de l'immersion			
Horaires	Description	Salle / Lieu	Enseignant / Personnel
<i>A définir</i>	Accueil	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>

Opération soutenue par l'État dans le cadre de l'action « Territoire d'innovation pédagogique »
du Programme d'Investissements d'Avenir, opéré par la Banque des Territoires.

ANNEXE 2 (le partenaire)

Si plusieurs dates d'immersion sont organisées entre les parties, cette annexe est à remplir autant de fois qu'il y a de dates

Date de l'immersion :

Réfèrent de l'immersion « Destination Campus » pour le partenaire	
Nom
Prénom
Fonction
Mail professionnel
Téléphone professionnel

Personnel accompagnant	
Nom / Prénom	
Total	

Lycéens mobilisés		
Nom	Prénom	Niveau

Opération soutenue par l'État dans le cadre de l'action « Territoire d'innovation pédagogique » du Programme d'Investissements d'Avenir, opéré par la Banque des Territoires.